



DEMANDE D'AUTORISATION ET 14.000

OBJET

Demande d'autorisation d'acquitter la taxe sur la valeur ajoutée due à l'importation de biens, selon le mode prévu à l'article 5, § 3, de l'arrêté royal n° 7 du 29 décembre 1992 relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'autorisation doit être demandée par e-mail : et14000@minfin.fed.be.

Le demandeur de l'autorisation doit être enregistré sous un numéro d'identification individuel à la TVA et est obligé de déposer des déclarations périodiques à la TVA.

Cadre I: informations relatives au demandeur

Nom :

Adresse :

Numéro de TVA individuel :

Cadre II: informations relatives à l'activité d'importation du demandeur

A. Le demandeur a effectué, au cours des douze mois qui précèdent la demande, des importations et continuera à en réaliser à l'avenir.

B. Le demandeur n'a effectué, au cours des douze mois précédant la demande, aucune importation qui rend la taxe exigible mais en effectuera à l'avenir.

C. Le demandeur visé au B annexe au présent formulaire de demande les documents justifiant son activité d'importation.

D. Le demandeur a, depuis les quatre trimestres civils qui précèdent la demande, respecté ses obligations TVA.

Cadre III: Date et signature

Nom et prénom :

Qualité :

Numéro de téléphone :

Date :

Adresse e-mail :

Signature :